

**RITE DE DÉSIGNATION
DES CATÉCHISTES,
intervenants en enseignement
religieux scolaire,
auxiliaires en liturgie
et auxiliaires en pastorale**

1. Les personnes envoyées en formation par une paroisse, un secteur pastoral ou une autre instance pastorale, qui ont accompli leur formation avec succès et qui ont été habilitées par l'évêque en vue d'une activité pastorale dans le diocèse de Sion, doivent recevoir un mandat du curé, du doyen ou de l'évêque pour exercer leur activité.

Ce mandat doit être porté à la connaissance des communautés paroissiales, des secteurs pastoraux ou des instances pastorales concernés. Cela peut se faire, par exemple, au cours d'une messe dominicale. À cette occasion, l'usage d'un petit « Rite de désignation » peut s'avérer profitable tant pour les fidèles que pour les personnes désignées.

Ce rite concerne les personnes mandatées en tant que : catéchiste, intervenant en enseignement religieux scolaire, auxiliaire en liturgie, auxiliaire en divers domaines pastoraux (à préciser).

2. Après l'homélie, ou au cours de celle-ci, le curé (ou un autre prêtre) instruit les fidèles sur les différents mandats attribués.

Après quoi, il appelle les personnes nouvellement mandatées.

C. - Que ceux qui ont accepté d'être désignés pour le service de la communauté s'avancent :

- N. N., N. N., etc.

À l'appel de son nom, chacun s'avance en disant :

R./ Me voici.

C. – Comme les premières communautés chrétiennes, l'Église fait appel aux personnes dont elle a besoin pour accomplir divers services. Après avoir accepté l'appel de l'Église, vous vous êtes formés pour le(s) service(s) de catéchiste (ou/et celui d'intervenant en enseignement religieux scolaire, d'auxiliaire en liturgie, d'auxiliaire en divers domaines de la pastorale). Vous avez été choisis pour ce(s) service(s). À la suite de quoi, vous avez reçu une habilitation de notre évêque et vous voici maintenant mandatés pour ce(s) service(s).

Demandons maintenant au Seigneur de vous donner la force de l'Esprit-Saint pour l'accomplissement de votre service ecclésial.

Le curé prie, les mains étendues, en disant :

**Dieu tout-puissant et Père
de notre Seigneur Jésus-Christ,
envoie ton Esprit sur tes serviteurs.
Qu'ils soient, par toute leur vie,
de bons et fidèles serviteurs
de ta Bonne Nouvelle,
chacun selon la mission qui lui a été confiée.
Qu'ils fassent ainsi connaître, aimer et imiter
Jésus le Christ, notre Seigneur
qui règne avec toi et l'Esprit-Saint,
maintenant et pour les siècles des siècles.**

R. / Amen.

Ceux qui sont désignés s'avancent alors un à un vers le curé qui dit à chacun personnellement :

C. – Nous vous confions le Service de la catéchèse (ou autre appellation) dans notre paroisse (ou secteur, etc.) + au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

La personne mandatée répond :

R./ Me voici.

Si le mandat est donné par écrit, le curé pourrait le remettre à ce moment-là.

Une fois que toutes les personnes mandatées ont reçu la bénédiction, le curé conclut :

C. – Puissiez-vous, par votre (vos) service(s), contribuer à la Gloire de Dieu et à l'édification de son Peuple !

3. On veillera à prévoir dans la prière universelle une intention pour ceux qui viennent d'être désignés.